



## FORMATION PLAN DE PRÉVENTION - GÉRER LES SOUS-TRAITANTS DANS MON ÉTABLISSEMENT OU MON ENTREPRISE - INTERVENIR EN SÉCURITÉ DANS UN ÉTABLISSEMENT OU UNE ENTREPRISE EN CO-ACTIVITÉ / RÉF SAT-140

Décret du 20 février 1992.Livre 4 du code du travail

### OBJECTIF

Appliquer le Décret du 20 février 1992 et livre 4 du CT.Mettre en place la prévention et l'information nécessaire, lorsque des travailleurs d'entreprises utilisatrices et extérieures sont exposés à des travaux dangereux et à des risques de co-activités.Appliquer les obligations du code du travail en matière d'analyse des risques.Établir le plan de prévention.NB : La prise en compte du risque de contamination au COVID 19 est considérée pour la réalisation ou l'actualisation du plan de prévention.

### CONTENU

Les conditions de travail en sécurité, les obligations des employeurs.

L'obligation du plan de prévention selon le décret du 20 février 1992 et l'Arrêté du 19 mars 1993, les heures de co-activité et les travaux dangereux.

Pour l'entreprise utilisatrice : préparer la visite de ses installations et identifier les risques auxquels les entreprises extérieures seront exposées.

Pour les entreprises extérieures : identifier les risques qu'elles apporteront en raison de leurs activités.

Prendre les mesures de prévention en respectant les principes généraux, ne pas tomber dans le piège de la facilité.

Renseigner de façon exhaustive le plan de prévention.

Planifier les actions de prévention de tous les intervenants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :Test théorique des connaissances acquises et/ou évaluation pratique

FORMATRICE - FORMATEUR :Intervenant spécialisé en santé et sécurité au travail, expert des systèmes de management de la santé au travail

ACCESIBILITÉ :Formation en présentiel dans des locaux ADCA ou locaux clients  
Formation disponible en VISIO FORMATION. 100% FOAD ou BLENDED LEARNING (nous contacter)  
Voir livret d'accessibilité pour tous ADCA GFP

DÉLAI D'ACCÈS :Cette formation est accessible en continue.

Contactez-nous pour mettre en place un calendrier adapté à votre besoin.

Pour nous écrire directement cliquez ici :

[forma@adca-gfp.fr](mailto:forma@adca-gfp.fr)

### TYPE DE FORMATION :

Intra et Inter

### COMPÉTENCES :

Organisationnelles, Relationnelles

### PUBLIC :

Toute personne devant participer à la mise en place d'un plan de prévention.

### PRÉ-REQUIS DE LA FORMATION :

Maîtriser les outils bureautiques .

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Mise en situation concrète par utilisation d'études de cas, supports visuels et travaux pratiques. Présentation et entraînement à l'utilisation des grilles d'analyse et d'outils de suivi permanent de la situation de sécurité d'un secteur de travail. Méthode pratique de formation du personnel.

### DURÉE :

7h

Réalisation en 1X7 heures non consécutifs ou nonou en 2 X 3,5 heures non consécutifs ou nonFormation en présentiel ou 100% visio-formation en direct.Visio-formation, pour un meilleur échange le groupe est limité à 6 stagiaires au lieu de 8 en présentiel.

### NOMBRE DE PARTICIPANTS :

8

### VALIDATION :

Attestation de formation

### PRIX :

### VILLE(S) ET DATE(S) :

Consulter notre site Internet